

# BORDEREAU DE COLLECTE DE TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

LE SOLDE - « 13% »

Depuis 2021, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage ont changé. Calculé sur 0,68% de votre masse salariale, 13% de cette somme sert à financer les formations initiales technologiques et professionnelles.

## C'est à vous de choisir le bénéficiaire !

L'École de design Nantes Atlantique est habilitée à recevoir ce type de versement. Vous pouvez donc flécher votre versement sur l'ensemble de nos formations et procéder au paiement en direct.

### MONTANT À PAYER DIRECTEMENT À L'ÉCOLE DE DESIGN NANTES ATLANTIQUE

Virement IBAN  BIC

Titulaire du compte

Chèque n°  Montant

À l'ordre de

CODE UAI

! Référence à mentionner  
dans le libellé du versement

TA2022 + SIRET

### RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise

Raison sociale si différente

SIRET

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Interlocuteur

Fonction

E-mail



#### BORDEREAU À RETOURNER À :

L'École de design Nantes Atlantique

Service comptabilité / Taxe 2022

Rue Christian Pauc

Atlanpole La Chantrerie - BP 30607

#### OU À RENSEIGNER EN LIGNE ICI :

<https://www.lecolededesign.com/entreprise/Taxe-d-apprentissage/comment-nous-verser-votre-taxe-d-apprentissage/>

### REÇU LIBÉRATOIRE

À l'issue de votre versement, nous vous ferons parvenir votre reçu fiscal libératoire. Le souhaitez-vous :

Par courrier  Par e-mail

Pour toute question ou demande d'accompagnement, n'hésitez pas à contacter :

**Jean-Luc Barassard** (06 23 82 34 23) & **Julie Mesmeur** (06 46 15 27 96) | [taxe@lecolededesign.com](mailto:taxe@lecolededesign.com)

L'École de design Nantes Atlantique / Rue Christian Pauc / BP 30607 / 44306 NANTES CEDEX 3